



Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile APAJH 69

SESSAD APAJH 69



Accompagner
des enfants et adolescents
en situation de handicap
et leurs proches



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) APAJH 69 propose des accompagnements pour des enfants âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap :

☛ Sur notifications MDPH, accompagnement au sein de :

- 1 Pôle Autisme (35 jeunes)
- 1 Pôle Généraliste (48 jeunes)
- 1 Antenne 16-20 ans (16 jeunes)
- 1 Sessad renforcé (12 jeunes) pour des enfants en attente de place en IME
- 2 unités d'enseignement maternelle (UEM) (14 enfants)
- 1 unité d'enseignement élémentaire Autisme (UEEA) (7 à 10 enfants)

☛ Sans notification MDPH :

des prestations appui-ressources spécialisées autisme

Le SESSAD APAJH 69 fait partie de la Fédération APAJH, association reconnue d'utilité publique et premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : physiques, intellectuels, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants (...).

Créée en 1962, l'**APAJH** accompagne
tous les types de handicap 



Laïcité



Solidarité



Citoyenneté



32 000
personnes
accompagnées



14 000
Collaborateurs



Près
de **700**
Établissements
et services



93
associations
fédérées
en France
métropolitaine
et outre-mer

Chaque jeune doit bénéficier d'une notification MDPH pour être accompagné et construire avec les professionnels et sa famille son projet personnalisé d'accompagnement (PPA). L'élaboration du PPA repose sur les attentes et besoins de l'enfant ou de l'adolescent.

La famille est pleinement associée à l'élaboration du projet d'accompagnement ainsi qu'à :

- Sa mise en œuvre
- Son suivi régulier
- Son évaluation

Dans les UEM et les UEEA, les jeunes et la famille co-construisent leur projet personnalisé d'accompagnement et de scolarisation (PPAS).

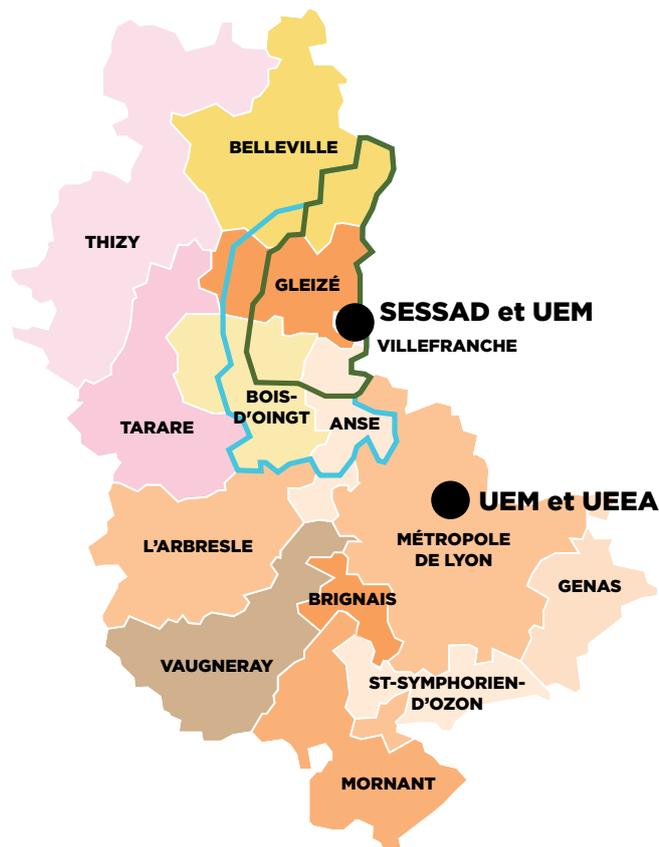
Pour mettre en œuvre le PPA ou le PPAS, l'équipe du SESSAD peut être amené à travailler avec différents partenaires :

- ➔ Éducation nationale
- ➔ Professionnels de santé (médecins libéraux, etc.)
- ➔ Structures médico-sociales (IME, CAMSP, ITEP, etc.)
- ➔ Le secteur social (services de protection de l'enfance, PMI)
- ➔ Des associations culturelles et sportives
- ➔ Les municipalités

NOTRE ZONE D'INTERVENTION

LÉGENDE :

- SESSAD DI/Généraliste
- Troubles du Spectre Autistique (TSA)



LES RÉPONSES D'ACCOMPAGNEMENT :



Le SESSAD

→ MISSIONS

- ➔ Favoriser et soutenir la compréhension du handicap auprès des familles et des partenaires
- ➔ Créer une alliance avec les familles afin d'assurer un accompagnement cohérent de leur enfant
- ➔ Identifier les potentialités de l'enfant ou de l'adolescent et les aider à les développer

→ OBJECTIFS

- ➔ Évaluer la situation globale de l'enfant, valoriser ses compétences, ses connaissances, évaluer ses besoins et ses attentes, observer son environnement.
- ➔ Accompagner l'enfant et la famille dans la réalisation et la mise œuvre du projet personnalisé.
- ➔ Sensibiliser l'enfant à sa santé et à son bien-être.
- ➔ Développer l'autonomie du jeune dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- ➔ Favoriser l'inclusion dans le milieu ordinaire de vie, notamment l'école.
- ➔ Proposer des soutiens individuels ou collectifs au SESSAD ou sur les lieux des UE.

Les métiers que l'on retrouve dans notre Sessad : éducateurs principalement, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, assistante sociale, médecin coordonnateur, secrétariat, chef de service, direction. Sur l'antenne 16 20 ans uniquement : conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.

Tous les enfants ne voient pas tous les professionnels, les accompagnements sont définis en fonction des besoins de l'enfant, les attentes des familles, des projets à courts et plus longs terme, et aussi en fonction de l'environnement et de nos moyens.



SESSAD – ANTENNE DES 16-20 ANS



→ MISSIONS

L'antenne 16-20 ans peut être une suite pour un jeune accompagné par un des deux pôles du SESSAD et qui a encore besoin d'être accompagné, comme pour un jeune qui intègre le SESSAD à partir de 16 ans.

L'antenne 16-20 ans permet d'éviter les ruptures de parcours tout en développant les compétences de la personne pour l'accompagner dans l'inclusion sociale et professionnelle.

→ OBJECTIFS

Ses missions sont de répondre aux besoins en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale du jeune pour le guider vers l'âge adulte.

SESSAD RENFORCÉ

→ MISSIONS

Ouvert en septembre 2022, le **SESSAD renforcé** s'adresse spécifiquement aux enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, diagnostiqués TSA, avec une notification en IME non aboutie. L'accompagnement se fait sur 1 année, renouvelable 1 fois.

C'est un lieu de transition, le temps qu'une place en IME se libère.

→ OBJECTIFS

Le SESSAD renforcé propose du répit aux familles, du bien-être au enfant en prise en charge en séquentiel de 2 jours maximum par enfant.



En plus de ses accompagnements, le SESSAD propose des « prestations ressource » à la demande des familles ou des partenaires :

- auprès des écoles : des enseignants et/ou AVS qui accompagnent des enfants en attente de place en ESMS sur les circonscriptions de Belleville et Anse principalement.
- ou à la demande de la MDPH
- en appui du droit commun pour faciliter l'accessibilité à tout pour tous
- en matière de TSA, en appui des SESSADs généralistes ou TCC (de niveau 1) accompagnant des enfants présentant aussi des TSA

Ces interventions sont ponctuelles et sur 6 mois maximum, le but étant d'être un appui à un moment donné dans une situation complexe.

Les interventions peuvent être :

1. Pour soutenir la situation d'un jeune en particulier :

- des observations sur un lieu de vie
- des entretiens avec les personnes qui s'occupent de l'enfant
- la participation à des réunions
- des préconisations
- du prêt de matériel
- des sensibilisations à l'autisme, aux situations de handicap, aux méthodes de l'éducation structurée, aux habiletés sociales ... (voir livret créé chaque année par le SESSAD)
- du partage de compétence
- du soutien dans la mise en œuvre d'outils ou de groupes spécifiques

2. Des partages de compétences avec des formations gratuites à destination des professionnels

UN DIPEC « Ressource » EST OBLIGATOIREMENT SIGNE AVEC LA FAMILLE DE L'ENFANT CONCERNE



LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE (UEM) DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE ET DE LYON

→ MISSIONS

Une UEM est une classe dans une école maternelle pour y accueillir des enfants avec autisme. Chaque UEM accueille 7 enfants âgés de 3 à 6 ans et avec troubles du spectre de l'autisme.

→ OBJECTIFS

Une équipe pluri professionnelle de 5 membres éducatifs, de deux paramédicaux, une psychologue à temps partiel et une enseignante accompagnent les enfants au moins 21h par semaine. L'accompagnement se fait sur 3 ans maximum avec comme objectif, à terme, une inclusion en classe ordinaire.

- ➔ L'Unité d'enseignement maternelle (UEM) de Villefranche-sur-Saône est implantée au sein de l'école Camille Claudel
- ➔ L'UEM de Lyon se trouve dans l'école maternelle François Truffaut (Lyon 5e).

Un travail en partenariat avec les familles et des rencontres régulières sont indispensables dans l'intérêt de l'enfant. Une coopération forte est nécessaire dans le travail de généralisation des outils afin de favoriser l'acquisition des compétences pour chaque enfant.

L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA) DE VAULX-EN-VELIN



→ MISSIONS

L'unité d'enseignement élémentaire est un dispositif Éducation Nationale avec l'appui du médico-social, décrit comme une Ulis renforcée. Implantée dans l'école René Beauverie de Vaulx-en-Velin, la structure accueille 7 à 10 enfants âgés de 6 à 11 ans, avec troubles du spectre de l'autisme.

→ OBJECTIFS

L'équipe est composée de 5 professionnels : 1 enseignante, 1 AESH, et 3 éducatrices du médico-social dont 1 apprentie.

L'UEEA permet aux enfants d'avoir un parcours de scolarisation adapté à leurs besoins en milieu ordinaire et en relation avec les programmes de l'Éducation nationale. Des temps d'inclusion dans les autres classes sont proposés et accompagnés par l'ensemble de l'équipe.

21 heures d'accompagnement sur les temps de classes, accompagnement à la cantine en appui du droit commun.

A l'issue de l'année des 10 ans de l'enfant, il est orienté vers le dispositif le plus adapté à ses besoins.

Les dossiers de candidatures en UE sont étudiés par la MDPH une fois le diagnostic posé, puis présentés à un Comité de pilotage qui a lieu une fois par an, en juin.

➔ **Pour en savoir plus sur les Unités d'enseignement, retrouvez sur notre site internet le cahier des charges de l'Éducation nationale.**



LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



NOUS CONTACTER

SESSAD APAJH 69

596 Boulevard Albert Camus
69400 Villefranche-sur-Saône

04 74 62 33 38

trh.villefranche.Sessad@apajh.asso.fr

SESSAD renforcé

496 Route des Chères
69380 Marcilly d'Azergues

UEM de Villefranche-sur-Saône Ecole Camille Claudel

88 rue de l'Art
69400 Villefranche-sur-Saône

UEEA - Ecole élémentaire René Beauverie

2 rue Gaston Bachelard
69120 Vaulx-en-Velin

UEM de Lyon (5e) – Ecole François Truffaut

25 rue sœur Janin - 69005 Lyon



www.apajh.org



Visitez notre blog

